

Compte rendu

CONSEIL MUNICIPAL N°31 DU 17 DECEMBRE 2013

Etaient présents : Henry PELISSIER, Maire

Jean-Noël ARRIGONI, Frédérique GUIRAO, Olivier CUILLERAS, Pascal TOURNIAYRE, adjoints au Maire, Marie BABIOL, Patrick BERNARD, Stéphanie BOYER, Thierry DANIEL, Denis DUPLAN, Guillaume LAVIE, Marie-Françoise MONIER, Eric PHETISSON, Jean-François PREVOST, Corinne

ROBERT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents: Alain JONGLEUX donnant procuration à Henry PELISSIER,

François BARBELENET donnant procuration à Marie BABIOL, Denis VALAYER donnant procuration à Eric PHETISSON,

Yvon MICHEL excusé.

PREAMBULE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h30.

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Patrick BERNARD, comme secrétaire de séance.

Dossier n°1

APPROBATION DU COMPTE RENDU N°30 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2013

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal n°30 du 5 novembre 2013.

En l'absence d'observations, le compte rendu du conseil municipal n°30 du 5 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

Dossier n°02

DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET 2013 DE LA COMMUNE DE VISAN

Vu la délibération n°2013/28/11 en date du 29 mars 2013 portant approbation du budget primitif de la Commune pour l'exercice budgétaire 2013 ;

Vu la délibération n°2013/29/01 en date du 19 juin 2013 portant approbation de la décision modificative n°1 pour l'exercice budgétaire 2013 ;

Vu la délibération n°2013/30/06 en date du 05 novembre 2013 portant approbation de la décision modificative n°2 pour l'exercice budgétaire 2013 ;

Considérant les engagements pris par la Commune et les recettes nouvelles attendues en 2013, Considérant les ajustements des comptes d'actifs demandés par le Trésor Public,

Le Conseil Municipal décide par 11 voix POUR et 7 abstentions (Thierry Daniel, Guillaume Lavie, Marie-Françoise Monier, Eric Phétisson, Jean François Prévost, Corinne Robert et par procuration Denis Valayer):

D'approuver la décision modificative n°3 du budget de la Commune pour l'exercice budgétaire 2013 selon les modalités indiquées en annexe.

Dossier n°03

PRESENTATION D'UN PROJET DE CREATION D'UN « NOUVEAU QUARTIER VILLAGEOIS »

La Communauté des Communes de l'Enclave des Papes (CCEP) a souscrit en 2012 un programme d'aménagement solidaire (P.A.S.) proposé par la Région P.A.C.A. qui en finance une large partie. Trois volets font parties de ce P.A.S. : Aménagement des centres villes - étude - foncier.

Dans le cadre de l'aménagement des centres villes, Valréas s'est donné pour objectif de refaire la Place A. Briand, Grillon la Place de la Bourgade, Richerenches l'Avenue de la Rabasse et Visan les entrées Sud Ouest de l'agglomération - les anciens silos face aux écoles.

En ce qui concerne l'étude, la Commune de Visan a demandé à Citadis d'étudier la faisabilité et l'opportunité de la création d'un nouveau quartier villageois au Sud Ouest de Visan (Route de Bouchet) avec le principe fixé par la municipalité de s'orienter vers un habitat qui privilégierait la mixité intergénérationnelle et la proximité des services (notamment médicaux, para-médicaux, commerces...)

Cette étude, n'est pas encore terminée mais montre notamment que des possibilités existent sur le terrain et que le principe de base n'est pas utopique puisqu'il s'inscrit parfaitement dans les orientations prises par la société française (vieillissement de la population) et celles prises par le Département de Vaucluse.

Des négociations sont en cours avec un propriétaire de terrain pour une acquisition foncière et avec Vaucluse Logement afin de connaitre les possibilités de partenariat.

Quoiqu'il en soit une telle opération nécessitera de modifier le P.L.U. (procédure à déterminer) et donc différentes études complémentaires (capacité de la station d'épuration, aval des Bâtiments de France, impact environnemental...) devront être menées.

Questions diverses

Eric Phétisson demande quelle utilisation serait faite de la salle du 3^{ème} âge place Jean Moulin si elle était déplacée comme Monsieur le Maire l'a déclaré à plusieurs reprises. Il est indiqué que le foyer du 3^{ème} âge pourrait être déplacé place de la Coconière et une extension du pôle médical, avec l'arrivée de nouveaux praticiens, pourrait être envisagée dans le local actuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Patrick BERNARD Secrétaire de séance Henry PELISSIER Maire